

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 16 décembre 2016 Par suite d'une convocation en date du jeudi 8 décembre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 16 décembre à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 Délibération n°D_2016_12_16_06</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Alain Cartier à M. Alain Chamosset, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé: M. Aurélien Chainé Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Tarifs locations salle des fêtes pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 4 voix contre :

* **FIXE** les tarifs de locations de la salle des fêtes pour l'année 2018, à savoir :

Locataires	Période été (du 15/04 au 14/10)	Période hiver (du 15/10 au 14/04)
Résidents sur la commune	250.00 €	400.00 €
Résidents hors de la commune	650.00 €	900.00 €
Locations à but lucratif (résidents)	650.00 €	850.00 €
Locations à but lucratif (non résidents)	750.00 €	950.00 €

* **FIXE** pour chaque location de la salle des fêtes, les cautions suivantes :

- 400 euros,
- 200 euros.

Ces cautions seront déposées sous forme de chèque en garantie. Ils seront encaissés en cas de dommages éventuels, de manquement au nettoyage, ou, dans le cas de résiliation de la location.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 19 décembre 2016 Et de la publication le : 19 décembre 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 19 décembre 2016 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	--


